

COMMUNE DE JANNEYRIAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées sur l'année 2021.

Cet acte retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

Le compte administratif 2021 a été approuvé par le conseil municipal le 11 Avril 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

1. Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux produits issus de la fiscalité directe locale : Taxe d'Habitation (TH), Taxes Foncières Bâti et Non Bâti (TFB et TFNB), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE°, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement)
- Les produits courants : locations, revenus de l'exploitation, revenus des services publics (cantine, périscolaire, occupation du domaine public, revenus des immeubles)
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels

Le produit des impôts locaux encaissé pour 2021 est de 793 155.00 €.

Les dotations de l'Etat, en baisse depuis plusieurs années, ont très légèrement diminué en 2021. La Dotation Globale de Fonctionnement est constituée de la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, et la Dotation Nationale de Péréquation

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Forfaitaire	128 495 €	130 530 €	132 466€	133 224 €	130 846 €
Dotation de solidarité rurale	21 538 €	22 901 €	24 651€	26 124 €	26 459 €
Dotation Nationale Péréquation	10 838 €	12 256 €	13 581€	14 350 €	14 432 €
Soit DGF	160 871 €	165 687 €	170 698€	173 698 €	171 737 €
Ecart	-8 082 €	+4 816 €	+5 011€	+3 000 €	-1 961 €

Soit une augmentation entre 2017 et 2021 de 10 866 €.

Les produits courants encaissés pour 2021 sont de 230 438.64 €

2. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Les charges exceptionnelles

Les salaires et les charges associées représentent 36.31 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

3. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	571 710.49	Excédent brut reporté	408 597.84
Dépenses de personnel	474 559.51	Recette des services	129 974.71
Autres dépenses gestion courante	130 698.83	Impôts et taxes	1 036 962.00
Dépenses financières	86 798.65	Dotations et participations	267 816.73
Atténuation produits (FNGIR FPIC)	40 996.00	Autres recettes gestion courante	117 693.93
		Recettes exceptionnelles	11 835.28
		Atténuation charges	51 393.86
Charges exceptionnelles	2 000.85		

Les atténuations de produits correspondent aux sommes prélevées par les services fiscaux au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Les atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements sur salaires (compensation du salaire de l'agence postale par La Poste, versements des indemnités journalières par l'assurance lors des absences maladie des agents)

4. Situation financière de la commune : Comparaison par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales

Les chiffres suivants nous ont été communiqués par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Ils permettent de situer la commune par rapport aux communes de même strate démographique (Communes de 500 à 2000 habitants).

a) Les recettes de fonctionnement

	Commune en €/hab	Montant en €/hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources fiscales	542	1 037	1 413	472
Dotations et participations	146	952	522	354
Ventes et autres produits courants non financiers	135	250	311	129
Produits réels financiers	0	0	10	1
Produits réels exceptionnels	6	37	19	13

On note que le potentiel fiscal de la commune est beaucoup plus modeste que sur l'ensemble du territoire (département et région), et légèrement inférieur à la moyenne nationale

De même, les dotations et participations sont largement inférieures à l'ensemble du territoire (département et région et national)

b) Les dépenses de fonctionnement

	Commune en €/hab	Montant en €/hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	311	588	575	249
Charges de personnel	230	625	546	317
Charges de gestion courante	71	382	413	147
Charges réelles financières	47	59	54	15
Charges réelles exceptionnelles	1	2	60	9

On note une maîtrise des charges générales, des charges de personnel, et des charges de gestion courantes, bien inférieures aux moyennes de l'ensemble du territoire.

Les charges financières, bien que légèrement supérieures à la moyenne nationale, restent largement inférieures aux moyennes départementales et régionales des communes de même strate.

c) Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursements de dettes, dépenses d'équipement). Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute est affectée en priorité au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

III. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, et le remboursement du capital des emprunts
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les subventions relatives aux opérations d'investissement, la récupération de la TVA sur les investissements par le FCTVA

2. Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Extension cantine scolaire

3. Les subventions d'investissements perçues :

- Région : purificateur d'air 1526.40 €
- PUP Salonique (1er acompte part aménageur) 20 000 €

Les subventions sollicitées en 2021 n'ont été perçues que très faiblement, et un montant de 859304.36 € est porté en restes à réaliser en recettes en fin d'exercice.

4. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Déficit reporté	138 373.68	10222 FCTVA	67 390.02
16 Remboursement emprunts	142 465.20	10226 Taxe d'aménagement	42 304.41
20 Etudes et concessions (PLU...)	4 950.00	1068 Excédent capitalisé	389 767.41
2121 plantations d'arbres	11 210.28	1333 DETR (PAE)	20 000.00
2111 Achat de terrain	354.80	1322 Subvention Région	1 526.40
2135 Installations générales	32 395.13	Autres subventions	0.00
2116 Travaux cimetière	16 922.60	165 Cautions locations	1 000.00
21312 Bâtiments scolaires	36 625.82	Plus-value cession	0.00
21318 Autres bâtiments	155 083.20		
2183 Matériel de bureau	4 392.00		
21578 Matériel voirie	5 610.58		
2188 Autres immo corporelles	9 396.60		
2151 Réseaux de voirie	10 832.84		
2313 Constructions	50 437.96		
10 Taxe aménagement	4 336.87		
2182 Matériel de transport	18 600.00		
Total section	641 987.56	Total section	521 988.24

Des dépenses ont été portées en restes à réaliser pour 2022 pour un montant de 1 162 464.93 € relatifs à l'étude du PLU, PUP, extension du restaurant scolaire etc...

5. Situation de la commune : Comparaison par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales

Les chiffres suivants nous ont été communiqués par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Ils permettent de situer la commune par rapport aux communes de même strate démographique (Communes de 500 à 2000 habitants).

DEPENSES	Commune en €/hab	Montant en €/hab strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	194	568	653	337
Remboursement lié aux emprunts et aux dettes	78	120	172	76

Les chiffres traduisent un remboursement du capital de l'emprunt très nettement inférieur aux moyennes départementales et régionales des communes de même strate (500 à 2000 habitants).

RECETTES	Commune en €/hab	Montant en €/hab strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	60	85	171	59
Recettes liées aux emprunts	1	2	56	70
Subventions reçues	12	35	125	90

Le montant des dotations et des subventions est inférieur aux moyennes départementales et régionales. Les recettes liées à l'emprunt sont égales à zéro, puisque la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2015.

Bilan en 2021

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut : 14 743 821 €	Ressources propres : 12 973 737 €	Fonds de roulement net global : 597 511 €
Actif circulant : 43 275 €	Dettes financières : 2 367 594 €	
Trésorerie : 781 139 €	Passif circulant : 226 904 €	Besoin de fonds de roulement : -183 628 €

Trésorerie = Fonds de roulement net global – Besoin de fonds de roulement = 781 139 €

IV. Les données synthétiques du compte administratif- Récapitulation

a) Recettes et dépenses

- Fonctionnement
 - Recettes de l'exercice 1 615 676.51 €
 - Dépenses de l'exercice 1 306 764.33 €
 - Résultat de l'exercice 308 912.18 €
 - Résultat de clôture 2 024 274.35 € (résultat de l'exercice + report au 01/01/21)
- Investissement
 - Recettes de l'exercice 521 988.24 €
 - Dépenses de l'exercice 503 613.88 €
 - Résultat de l'exercice 18 374.36 €
 - Résultat de clôture - 119 999.32 € (résultat exercice + report au 01/01/21)

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population	708.27
Recettes réelles de fonctionnement/population	875.71
En cours de la dette/population	1 355.17
DGF/population	91.92
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36.31 %

c) Etat de la dette

En cours de la dette au 1 ^{er} janvier 2021	2 358 962.24 €
Annuité payée en 2021	228 124.85 €
• Dont remboursement capital	141 326.20 €
• Intérêts + frais	86 798.65 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Janneyrias, le 11 Avril 2022

Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.